

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 avril 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LE BUDGET

DÉPÔT DU LIVRE BLANC

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je désire déposer des exemplaires anglais et français du Livre blanc relatif à l'exposé budgétaire pour 1952-1953.

M. David A. Croll (Spadina): Le ministre peut-il nous dire si le Livre blanc qu'il vient de déposer sera publié au hansom? Dans l'affirmative, introduira-t-il une motion à cette fin? J'estime qu'il est désirable que le texte y paraisse.

L'hon. M. Abbott: Je me proposais d'introduire demain une motion, tendant à faire publier ce texte en annexe au hansom de demain, comme on l'a fait au cours des années passées. Des exemplaires imprimés seront mis à la disposition des députés aujourd'hui et demain. Afin d'éviter le chevauchement, je pensais que la Chambre pourrait consentir à ce que le Livre blanc soit publié dans le hansom de demain, avec l'exposé budgétaire.

CHAMBRE DES COMMUNES

AUGMENTATION DU QUORUM DE VINGT À TRENTE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill n° 179 relatif au quorum requis à la Chambre des communes.

Des voix: Explications!

M. Knowles: L'objet du bill, monsieur l'Orateur, est de porter de vingt à trente le nombre minimum de membres de la Chambre requis pour qu'il y ait quorum. Nous rétablirons ainsi simplement, en chiffres ronds, à peu près la proportion prévue en 1867, alors que la Chambre ne comptait que 181 membres, tandis qu'elle en compte aujourd'hui 262.

Je crois que le bill est le premier qui se fonde sur la compétence qu'a le Parlement de modifier la constitution canadienne dans un domaine qui est du ressort exclusif de l'État fédéral, sauf certaines réserves déterminées en conformité de la modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de décembre 1949.

Je signale que je suis très obligé à notre juriste parlementaire, M. Maurice Ollivier, de l'aide et des conseils qu'il nous a donnés au sujet de la rédaction de la proposition de loi. M. Ollivier est toujours très disposé à rendre service aux honorables députés qui font appel à ses conseils; mais, vu le temps et l'attention qu'il a consacrés tout spécialement à la rédaction du bill à l'étude, à cause de son aspect constitutionnel, je tiens à le remercier publiquement de ses conseils et de son aide.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 143, intitulé: "Loi concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts".—M. Cameron.

Bill n° 173, intitulé: "Loi pour faire droit à Rowena Ann Christena Turner Rae".—M. Winkler.

Bill n° 174, intitulé: "Loi pour faire droit à Jozefa Majcher Wozniak".—M. Winkler.

Bill n° 175, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Semegen Boodanoff".—M. Winkler.

Bill n° 176, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Munro Kelly".—M. Winkler.

Bill n° 177, intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Maron Feldman".—M. Winkler.

Bill n° 178, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Alexander Jacobs Epstein".—M. Winkler.

RÉPARATIONS DE GUERRE

PAIEMENTS PROVISOIRES À L'ÉGARD DES RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à la question que le chef de l'opposition (M. Drew) m'a posée jeudi dernier au sujet de versements provisoires au titre des réclamations de guerre en faveur des personnes qui sont réellement dans le besoin.

Comme je l'ai expliqué à la Chambre le 10 mars, un plan a été élaboré selon lequel les demandeurs rentrant dans les catégories indiquées dans certains règlements régissant les indemnités, pourraient recevoir des avances. Ces règlements ont été établis en vertu